

BORDEAUX METROPOLE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**Séance du 30 octobre 2015
(convocation du 23 octobre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Octobre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. CAZABONNE Alain
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 11h50
M. MAMERE Noël à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11h20
Mme TERRAZA Brigitte à Mme KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme LACUEY Conchita
M. VERNEJOUL Michel à M. ANZIANI Alain
Mme ZAMBON Josiane à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h20
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. LE ROUX Bernard
M. BOUTEYRE Jacques à Mme LAPLACE Frédérique
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHABBAT Chantal à Mme IRIART Dominique

Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h05
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. FLORIAN Nicolas à Mme BERNARD Maribel à partir de 10h30
M. FRAILE MARTIN Philippe à Mme FORZY-RAFFARD de 10h30 à 11h45
Mme FRONZES Magali à M. FETOUEH Marik jusqu'à 10h20
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h
M. MANGON Jacques à Mme PEYRE Christine à partir de 12h10
M. POIGNONEC Michel à Mme THIEBAULT Gladys
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h20

EXCUSES :

M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Acquisition d'autobus année 2015 - Accord CATP - Autorisation de signature

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2015/0396 en date du 10 juillet 2015, Bordeaux Métropole a décidé d'adhérer à la Centrale d'achat du transport public (CATP), pour les achats des véhicules nécessaires au bon fonctionnement de son service des transports urbains.

La CATP a conclu un accord cadre multi-attributaire décomposé en 21 lots, pour l'acquisition de véhicules de différentes catégories pour le transport urbain et interurbain de voyageurs, destiné aux adhérents de la CATP en leur qualité d'entités adjudicatrices. Lors de la survenance de besoins de ses adhérents, la CATP procède à la passation d'un marché passé sur la base d'un marché subséquent à cet accord cadre.

Le besoin de Bordeaux Métropole est de 30 autobus 12m GNV Euro6 et de 2 bus diesel Euro6 à gabarit réduit ou Midibus.

La dépense est estimée globalement à 10 000 000,00 € HT.

La procédure d'attribution de deux marchés subséquents à l'accord cadre de la CATP correspondant au besoin de Bordeaux Métropole est en cours.

La CATP assume donc pour le compte de Bordeaux Métropole toutes les obligations de mise en concurrence imposées par le Code des marchés publics, de suivi de la procédure jusqu'à la notification des marchés, ainsi que l'exécution de chaque marché jusqu'à la décision d'admission des véhicules.

Bordeaux Métropole est étroitement associée à la CATP tout au long du processus d'achat afin de veiller à ce que les véhicules répondent à ses besoins et ses exigences techniques.

Avant la notification des marchés par la CATP, cette dernière transmettra à Bordeaux Métropole la proposition de commandes des véhicules, que Bordeaux Métropole aura à confirmer par l'émission d'un bon de commandes.

Les versements à la CATP par Bordeaux Métropole se feront au fur et à mesure de l'exécution des marchés.

Il vous est donc aujourd'hui demandé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec la Centrale d'achat du transport public l'ensemble des pièces qui se rapporteront aux commandes des 30 autobus 12 m GNV Euro6 et des 2 bus diesel Euro6 à gabarit réduit ou Midibus.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget transport des exercices 2015-2016 – chapitre 21, compte 2156.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-12 et L.2121-13,

VU la délibération n°2015/0396 du 10 juillet 2015 décidant de l'adhésion à la Centrale d'achat du transport public,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE pour pouvoir acheter à la Centrale d'achat du transport public les 32 autobus destinés à Bordeaux Métropole, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces qui se rapporteront aux commandes desdits véhicules,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la Centrale d'achat du transport public l'ensemble des pièces qui se rapporteront aux commandes des 30 autobus 12 m GNV Euro6 et des 2 bus diesel Euro6 à gabarit réduit ou Midibus pour un montant maximum de 10 000 000,00 € HT ;

Article 2 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits ouverts au budget transport des exercices 2015-2016 – chapitre 21, compte 2156.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 octobre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 NOVEMBRE 2015

PUBLIÉ LE : 10 NOVEMBRE 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT